

2018 : Les frais de MISSION : toujours des problèmes

Politique de FRAIS : à quoi sert notre accord d'entreprise ???

AVANT 2017 : Les frais km étaient remboursés selon la règle (distance domicile-agence) – (distance agence-lieu de mission) définie dans notre accord d'entreprise. Cela dit, certains managers faisaient même mieux et remboursaient l'intégralité des distances parcourues...

DEPUIS 2017 : SUITE A UN REDRESSEMENT DE L'URSSAF (en cause, une « politique des faux frais » pouvant aller jusqu'à 50€ de forfait quotidien), LA DIRECTION a décidé de mettre en place dès Janvier 2017 une NOUVELLE POLITIQUE DE FRAIS de mission. Et désormais, elle REFUSE d'appliquer notre accord de 2013, alors qu'il n'a jamais été dénoncé !

En parallèle de ce changement de politique de frais, la direction s'est félicitée d'augmenter le barème IK : généreusement, elle le passait de 0,38€/km à 0,42€/km au cours de l'année 2017... Alors qu'elle a drastiquement réduit les distances remboursées aux consultants ! Cette « générosité » lui coûte beaucoup moins cher ...

Aujourd'hui, où en est-on ? une gestion toujours Manager-dépendant !

- **Les faux frais (salaire déguisé) existent toujours** ... Alors qu'ils DEVAIENT être réintégrés dans les salaires des consultants concernés selon la Direction Générale !
- **Partir à PIED et Dormir SOUS LA TENTE, c'est gratuit** ... Certains grands déplacements ne donnent pas lieu à une prise en charge du logement, ni au remboursement des distances parcourues...
- **Dîner pour 7,50€** ... Dans pratiquement TOUS les grands déplacements, le repas du soir est limité à l'équivalent d'un Ticket Restaurant (7,50€)
- **Frais IMPOSABLES** ... Des managers proposent aux consultants des forfaits téléphoniques, ou un « navigo » pris en charge à 100% Puis ces consultants se rendent compte ensuite que ces remboursements supplémentaires sont soumis à charges sociales et sont imposables !
- **Covoiturage, ou IK = 0€** ... Des consultants doivent prendre leur propre véhicule pour aller en mission parfois loin de chez eux, et ne reçoivent plus aucune compensation pour « l'usure du véhicule » ni pour les frais d'assurance et d'entretien. A Rennes, on oblige des consultants à faire du covoiturage. Etc.

N'hésitez pas à contacter vos élus pour leur faire part de vos problèmes de frais : si vous aviez des faux frais avant, votre manager devait vous les réintégrer dans votre salaire NET : « nous ferons en sorte que les salariés ne soient pas lésés » Parole de la Direction Générale !

